

Aviculteurs : création d'une interprofession



© 2018 Les Echos Publishing

Lors de son assemblée générale du 18 octobre 2017, la Confédération française de l'Aviculture (CFA) avait appelé de ses vœux la création d'une interprofession commune aux différentes productions de la filière avicole, « capable d'apporter concertation et réactivité pour faire face aux nouveaux défis auxquels elle est confrontée ». C'est désormais chose faite.

Cette interprofession unique, dont l'assemblée générale constitutive s'est tenue le 19 avril dernier, fédérera donc les diverses familles de la volaille de chair (poulets, pintades, dindes, canards et volailles sous signe de qualité) et leurs interprofessions respectives. Elle aura notamment pour mission de promouvoir la volaille française, de planifier la production en fonction des marchés, de développer la recherche et les innovations techniques, de plancher sur les dossiers techniques (sanitaire, bien-être animal, équarrissage...) et de gérer collectivement les crises sanitaires (grippe aviaire...).

Présidée par Jean-Michel Schaeffer, l'actuel président de la Confédération française de l'aviculture, l'interprofession comporte 7 collèges, à savoir les accoueurs, les fabricants d'aliments, les producteurs, les organisations de producteurs, les abatteurs, les distributeurs et les restaurateurs.

Son agrément devrait être délivré par le ministre de l'Agriculture d'ici à la fin de l'année.

© 2017 Les Echos Publishing